Gironde : il rend ses allocations, un témoignage erroné selon la CAF

10/10/2017 à 17h36

Interrogé par BFM TV, un chef d'entreprise girondin jugeait "illogique" de toucher 117 euros d'allocations familiales. Ses propos sont remis en cause par la CAF de la Gironde

"Qui, quand il gagne 6500 euros par mois, a besoin de 117 euros pour son gamin ?". C'est la question que s'est posé Hubert. Ce chef d'entreprise girondin de 46 ans estime que le montant de ses allocations familiales est "indécent", étant donné son niveau de vie, et a décidé de les rendre à la Caf (Caisse d'allocations familiales), révélait BFM TV, qui reprenait son témoignage.

"Avec ma femme, à partir du moment où notre fille est rentrée à l'école, on a commencé à voir arriver sur notre compte une somme de 117 euros", a raconté Hubert au site de la chaîne nationale, "on a demandé si c'était sous conditions de ressources, et pas du tout, c'était pour tout le monde. On a trouvé cela complètement indécent, alors qu'on a un train de vie qui est cinq ou six fois supérieur à n'importe quelle personne qui a un enfant, mais qui est au Smic" poursuivait-il.

“Les allocations familiales n’ont jamais été attribuées dès le premier enfant”

Dans un communiqué, la Caisse d’Allocations Familiales de la Gironde a tenu à apporter des éclaircissements sur la situation de cet allocataire “qui daterait de sept ans”, évoquant des informations “erronées”. “La législation évolue régulièrement mais les Allocations familiales n’ont jamais été attribuées dès le 1er enfant. Elles sont versées à partir du deuxième enfant. Le montant de l’aide est variable selon ses ressources : pour deux enfants à charge, le montant varie de 129,86 € au maximum à 32,47€ au minimum” précise l’organisation.

Qui précise également : “pour percevoir une aide de la Caf, il faut faire une première demande. Ensuite la Caf versera les aides auxquelles vous aurez droit selon votre situation. Si vous souhaitez ne plus bénéficier d’une aide, il suffit d’en informer votre Caf. Votre droit sera alors suspendu !”.

www.sudouest.fr